

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 440

Artikel: La Guilde du Livre : points d'histoire
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026992>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONSOMMATEURS A LA RECHERCHE D'UNE DIGNITÉ

L'offensive de la FRC (suite et fin)

renforcer la position du Bureau fédéral de la consommation de son chef, le Conseiller pour les questions de consommation. L'un et l'autre, dotés de moyens accrus, pourraient accomplir encore mieux leur très important rôle d'intermédiaire entre la Confédération et les associations de consommateurs ».

ANNEXE B

Il y a deux ans, M. Brugger...

— 27 février 1975 : *Dans un entretien accordé aux représentants des organisations de consommateurs, le conseiller fédéral E. Brugger déclarait que le projet d'article constitutionnel demeurait « politiquement imprésentable » (politisch nicht präsentierungsfähig).*

— 26 janvier 1976 : *Le rapport du Conseil fédéral concernant les « Grandes lignes » pour la législature 1975-1979 confirme ce délai en repoussant la présentation du projet à la prochaine législature.*

— 12 mai 1976 : *En réponse à une question ordinaire du conseiller national R. Mugny (PDC-Vd), le Conseil fédéral annonce son intention de confier l'examen du projet d'article constitutionnel à une commission d'experts, « qui commencera ses travaux au cours de l'été ».*

— 25 juin 1976 : *Dans sa réponse écrite à l'interpellation du conseiller national Blum (PS-Be) et consorts, le Conseil fédéral confirme son point de vue, assurant que « la décision de soumettre le projet de la Commission fédérale de la consommation à un groupe d'experts ne saurait être considérée comme une manœuvre dilatoire ».*

— 30 août 1976 : *Dans une lettre aux cantons, aux partis et aux organisations économiques intéressées, le conseiller fédéral Brugger leur demande de*

désigner pour la fin septembre leur représentant au sein de la Commission d'experts.

— 26 janvier 1977 : *La Commission d'experts est nommée; elle siégera sous la présidence du professeur H. Nef et comprend six représentants (sur vingt-deux membres) des organisations de salariés et de consommateurs.*

— 1er avril 1977 : *Avec le premier numéro de sa nouvelle formule, le quotidien zurichois « Tat », proche de la Migros, lance une initiative populaire dont le contenu n'est autre que le projet déposé en été 1974 par la Commission fédérale de la consommation.*

— 4 mai 1977 : *Le conseiller national Waldner (PS-Bl), dépose une initiative parlementaire, toujours avec le même texte; cette initiative court-circuite définitivement les manœuvres dilatoires en cours.*

— 8 juillet 1977 : *Lors de la première séance de la Commission d'experts, le conseiller fédéral E. Brugger précise qu'il attend son rapport pour l'été 1978.*

— 17 août 1977 : *La Commission du Conseil national chargée d'examiner l'initiative Waldner décide, sans se prononcer sur le fond, de demander au Conseil fédéral d'entamer sans délai une procédure de consultation auprès des cantons, des partis et des organisations intéressées, et de rassembler les réponses d'ici au 20 janvier 1978.*

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

La Guilde du Livre: points d'histoire

Guilde du Livre.

Je lis dans « La Suisse » du 29 janvier un article intitulé : « Fleuron de l'édition La Guilde du Livre vendue à Paris », dans lequel je relève entre autres :

« C'est elle notamment, qui a publié le premier ouvrage de Ramuz (*Derborence*)... »

La Guilde a été fondée en 1936, c'est-à-dire alors que Ramuz publiait depuis trente ans et plus, et

que *Derborence* (dont l'édition originale avait parue chez Mermod en novembre 1934), premier livre il est vrai édité par la Guilde, suivait une bonne trentaine d'œuvres de l'écrivain !

Mais poursuivons :

« (C'est elle qui a) lancé Cingria et Landry, fait largement connaître Roud... »

En ce qui concerne Cingria, collaborateur de la NRF, dont *Stalactites* paraît à la Guilde en 1941, il avait publié ses premiers textes en 1904, dans *Les Pénates d'Argile*, aux côtés de Ramuz ! D'un autre côté nous sommes quelques-uns à savoir que non seulement la Guilde (dont il n'est pas question de diminuer les mérites), n'a guère « fait largement connaître Roud » (lequel n'a jamais écrit que des œuvres de poésie et des traductions, publiées entre autres chez Mermod, la Bibliothèque des Arts de Daulte et Payot), mais qu'elle l'a remercié assez brutalement, lorsqu'elle crut devoir renoncer à son comité de lecture, privant de son gagne-pain un homme qui lui avait consacré pendant un quart de siècle le plus clair de ses forces et de son temps, pour ne rien dire de son immense culture, d'un goût incomparable et d'une conscience professionnelle sans égale — *remerciement* dont on ne peut pas dire, par ailleurs, qu'il suscita un vaste mouvement de solidarité parmi les autres collaborateurs de la Maison.

Mais continuons encore :

« ... (fait largement connaître Roud), Gagnebin, Mercanton, Corinna Bille, Alice Rivaz... »

Voilà qui est parfait, quoiqu'on se demande d'une part ce qu'Elie Gagnebin, professeur de géologie à l'Université de Lausanne, auteur à la Guilde d'une *Histoire de la Terre et des êtres vivants*, vient faire au milieu de ces romanciers; et d'autre part qu'on s'étonne de l'absence (entre autres) d'Emmanuel Buenzod (*Les îles de Mémoire*) et de Catherine Colomb (*Châteaux en enfance*), deux de nos écrivains les plus considérables, la dernière nommée précurseur avec dix ans d'avance du « Nouveau Roman ».

Mais poursuivons toujours :

« La Guilde créa après la Seconde Guerre mondiale un prix littéraire devenu célèbre, dont le premier lauréat fut Cesbron. »

Outre le fait que le prix fut créé pendant la guerre, il fut attribué la première fois en 1941 à Jane Loisy pour *Un fragment de la vie de Catherine Baron*, avant d'être décerné pour la seconde fois en 1943 (toujours pendant la guerre !) à Cesbron et à Charles-Louis Paron, pour son ... *Et puis s'en vont.*

Dans ces conditions, lorsqu'en 1978, nous voyons le collaborateur d'un de nos grands quotidiens ignorer apparemment Ramuz (ou ne pas parvenir à s'exprimer clairement), mêler sans doute Mermod et Mermod, écrire n'importe quoi sans rien vérifier, on conçoit bien que la tentative de faire connaître les auteurs du pays était au départ désespérée et que l'étonnant est que la Guilde ait survécu si longtemps ! A cet égard, l'article de « La Suisse » jette une vive lumière sur ce qui s'est passé !

Mais quant à moi, je m'étais bien trompé : à propos d'un livre sur l'Affaire Croissant, j'accusais nos amis français de sottise et de suffisance — ils n'ont pas, hélas, l'apanage de ces vices de l'esprit.

J.C.

POINT DE VUE

La politique énergétique ou l'institution d'un paradoxe

Dans son livre « L'avenir est notre affaire »¹, Denis de Rougemont met en évidence le fait que l'Etat-nation est organisé en vue de la guerre. Mais bien entendu, le gouvernement de chaque Etat-nation particulier déclare toujours qu'il ne veut que la paix. La guerre viendra d'autres Etats, de ceux qui sont méchants; et on vous cite un proverbe, en latin parce que ça sonne mieux : « Si tu veux la paix, prépare la guerre ». Dicton idiot

¹ Stock 1977

élevé au rang de proverbe de sage. Si tous les gouvernements déclarent ne vouloir que la paix, il n'y a pas lieu de préparer la guerre ou alors c'est que tous les gouvernements sont des menteurs. Le seul gouvernement non-menteur sera celui qui renoncera à une armée et aux armements.

On retrouve actuellement un paradoxe tout à fait semblable dans le domaine de la politique énergétique suisse. En effet, on fait d'une part de la promotion pour les économies d'énergie en insistant sur le potentiel considérable que représente le gaspillage (ordre de grandeur : 50% de la consommation), mais, de l'autre, on fait de la planification en présentant comme inévitable une augmentation de la consommation de plus de 50% d'ici l'an 2000. C'est un peu comme si l'on proposait à quelqu'un de remplacer sa voiture par un véloMOTEUR et qu'on lui impose simultanément de doubler la grandeur de son garage.

Un alibi

Si l'on planifie l'augmentation de la consommation malgré l'incitation à l'économie, c'est que l'on croit pas à la possibilité de cette économie, qu'on ne la désire pas vraiment. Cela devient un alibi pour se donner bonne conscience. Si l'on croyait à ce que l'on fait, on planifierait non pas l'augmentation, mais la diminution de la consommation. Cela a du reste été fait, par exemple, à la Migros. Mais le plan Migros, qui est parfaitement réaliste quant à ses buts et aux moyens d'y parvenir, n'est pas une prédiction; c'est une recette pour diminuer les besoins d'énergie tout en maintenant la production; c'est une proposition cohérente où l'on trouve une liaison de cause à effet entre le but que l'on propose et les moyens pour l'atteindre. Cet exemple devrait être suivi.

Plutôt que de faire des pronostics plus invérifiables les uns que les autres sur les besoins en énergie de l'an X et de bâtir une planification sur ce terrain mouvant, on pourrait fixer un but pour cet an X et proposer des voies pour l'atteindre. Si ce but est une augmentation, celle-là portera enfin honnêtement son nom. Pour l'instant, l'au-

gmentation est comme la guerre : personne ne la veut, mais elle est inévitable à cause des méchants. On devrait avoir le courage de lutter contre les méchants ou, encore mieux, de les persuader de changer leurs méthodes. Mais aujourd'hui, tout se passe comme si leurs besoins étaient sacrés et la non-satisfaction de ceux-ci une catastrophe universelle.

P. Lehmann

La démographie : enfin !

Le Conseil fédéral saisira-t-il la perche qu'on lui tendait à la dernière session des Chambres fédérales ? Le conseiller national Félicien Morel l'invitait en effet, ni plus ni moins, « à créer les structures permettant la mise en œuvre d'une politique démographique » (postulat accepté par le National le 19 janvier dernier).

Et l'auteur de citer quelques-uns des problèmes liés à la démographie et dont les solutions, si elles existent, sont loin d'apparaître clairement : quelle politique faut-il mettre en œuvre pour infléchir ou atténuer les conséquences de l'évolution entre la population en âge d'activité et les populations « dépendantes » (jeunes et vieux) ? quel rôle peuvent jouer les femmes dans l'évolution démographique actuelle et, le cas échéant, quels changements faut-il apporter à leur statut social et économique ? quelles sont les conséquences du vieillissement de la population sur les besoins en matière de santé et d'hospitalisation ? quelles sont les répercussions économiques, humaines et politiques, des migrations étrangères improvisées auxquelles nous avons assisté ces dernières décennies ? Pour jeter les bases d'une « véritable politique démographique », le socialiste fribourgeois invite les autorités à créer une « division de statistique et d'études démographiques » dans le cadre du Bureau fédéral de statistique (variantes : un institut fédéral de recherches démographiques ou un institut intercantonal de recherches démographiques). Au travail ! Mieux vaut tard que jamais.